

AVEC LE FRONT DE GAUCHE CHANGEONS LA LOI

La proposition Front de gauche sera mise en débat à l'Assemblée nationale le 16 mai 2013 en même temps que la loi d'amnistie sociale. Il convient donc d'organiser des réunions publiques pour la faire connaître et d'aller au-devant des salariés concernés par des licenciements et de leurs syndicats, pour tenir des séances de travail.

Aux fins de doter les salariés et leurs représentants de droits et pouvoirs nouveaux d'intervention, le Front de gauche travaille à l'élaboration d'une autre proposition de loi permettant d'obtenir un droit de veto suspensif, un droit de préemption, un nouveau statut du travail salarié instituant une sécurité sociale professionnelle...

la politique du gouvernement Hollande est intolérable

Hollande consent beaucoup de cadeaux aux entreprises (20 milliards d'euros pour la soi-disant compétitivité, s'ajoutant aux 170 milliards d'aides diverses comptabilisés par les syndicats), à aider le MEDEF à licencier en traduisant ses exigences sous forme de loi. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des salariés et des retraités baisse et le nombre de pauvres augmente.

Que dire des 40 à 80 milliards par an de fraudes en tout genre ! Affectant même le gouvernement Ayrault !

Et Hollande obéit aux diktats de la Troïka (FMI, Banque centrale, Commission européenne) qui, en Europe, réduit les salariés grecs, portugais, espagnols, à la misère (baisse de 20% au moins des salaires en Grèce, 40% de jeunes au chômage au Portugal...).

Cette politique n'est pas celle pour laquelle les Français ont voté en mai 2012.

Un an après, il faut tirer le bilan: elle mène à la catastrophe !

le Front de gauche appelle toutes celles et tous ceux qui exigent une autre politique à se rassembler et à se mobiliser!

il faut en finir avec la domination des actionnaires qui licencient pour accroître leurs profits

CHANGEONS DE POLITIQUE

LICENCIEMENTS - INSÉCURITÉ SOCIALE ACCRUE

le Front de gauche propose une loi

EN LIEN
AVEC LES
MOBILISATIONS
SOCIALES



INTERDISONS LES LICENCIEMENTS BOURSIERS

L'ALTERNATIVE À L'AUSTÉRITÉ
C'EST POSSIBLE !



Chaque semaine apporte son lot de mauvaises nouvelles sur l'emploi. Les fermetures d'entreprises succèdent aux licenciements collectifs, aux « plans de départs volontaires », aux délocalisations, aux ruptures dites conventionnelles (25 000 par mois). 266 usines ont fermé en 2012, soit 42% de plus qu'en 2011.

AVEC LE FRONT DE GAUCHE, CHANGEONS LA LOI CHANGEONS DE POLITIQUE

Des pans entiers de l'industrie (Arcelor, Petrolplus...), des bassins d'emploi (usine PSA Aulnay...), des secteurs économiques clefs de petites communes (Heulliez) sont rayés de la carte. Des savoir-faire ouvriers, après des vies de travail et de sacrifices, sont anéantis, détruits.

De plus, il y a des dizaines de milliers de licenciements dont personne ne parle : les intérimaires mis à la porte du jour au lendemain, les contrats précaires non renouvelés : 5 000 par jour en 2012 !

Et pendant ce temps, les affaires vont bien. À tel point que les destructions d'emplois ont justement pour but, très souvent, de faire flamber les cours de la Bourse.

Par exemple, l'action d'Unilever, qui ferme l'usine Fralib près de Marseille, est en hausse de 25% !

Certes, il y a aussi des faillites, car le capitalisme élimine brutalement ce qu'il appelle les « canards boiteux », dans une logique inhumaine.

un gouvernement vraiment de gauche devrait stopper cette hécatombe, mais la loi qu'il fait voter facilite les mises à la porte

Les salariés de FRALIB se battent depuis plus de 940 jours pour empêcher la disparition de leur activité de production de thé, sous la marque *Éléphant*. Ils ont obtenu des jugements favorables en justice, dont le dernier le 28 février 2013 annulant le plan patronal et exigeant la réintégration. Avec la loi Hollande-Medef, si elle avait été votée au Parlement, cela fait longtemps que les 182 salariés seraient au chômage, car les licenciements seraient autorisés en quelques semaines par l'administration du travail.

Avec cette loi aussi, les salariés ont un pistolet derrière la nuque en cas de « difficultés » dans l'entreprise : accepter de baisser les salaires et/ou de travailler plus longtemps, pour échapper au pire. C'est une prise en otage ! Alors que les directions d'entreprises s'octroient des salaires de plusieurs centaines de SMIC, spéculent dans les paradis fiscaux, se payent des avocats pour contourner le Code du travail et les impôts.

AVEC LE FRONT DE GAUCHE LA LOI EST PRÉPARÉE COLLECTIVEMENT

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale, mais elle résulte d'un travail de préparation avec des avocats en droit du travail, avec des syndicalistes des entreprises, avec les composantes politiques du Front de gauche. C'est ce que nous avons appelé un *Atelier législatif* : une loi écrite collectivement.

LA LOI INTERDIT LES LICENCIEMENTS BOURSIERS

LE 16 MAI
2013
À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

L'ARTICLE 1 modifie la définition du licenciement économique. Aujourd'hui, on peut licencier pour « sauvegarder la compétitivité » de l'entreprise. Mais qui juge ? Notre projet restreint les motifs de manière précise : cessation d'activité, vraies difficultés prouvées, changements technologiques.

L'ARTICLE 2 interdit les licenciements abusifs sans cause réelle et sérieuse, c'est-à-dire les licenciements dans les entreprises qui accumulent des réserves financières, qui ont versé des dividendes à leurs actionnaires dans les derniers exercices comptables, ou leur ont offert des stocks options. Toute la gauche sénatoriale, incluant donc le PS, avait déjà voté une disposition de ce type au temps de Sarkozy au début de 2012. Qu'est-ce qui empêcherait de recommencer aujourd'hui ?

L'ARTICLE 3 prévoit de rembourser les aides publiques, notamment les exonérations de cotisations sociales, lorsque des entreprises licencient. Est-ce tolérable de toucher des subventions publiques (nos impôts donc) et de détruire l'emploi ? Non.

L'ARTICLE 4 donne la possibilité à la justice de trancher sur le fond les projets de licenciements, pour déterminer si une cause réelle et sérieuse existe bien. Aujourd'hui, les juges ne peuvent agir en urgence que sur les procédures non respectées (comme sur FRALIB en février). Mais pour juger du bien fondé d'une suppression d'emploi, les salariés doivent attendre des années au Conseil des Prud'hommes. On s'aperçoit alors que l'usine est fermée, et la réintégration impossible. Mais aussi que la décision du patron était souvent illégale. C'est ainsi que les anciens licenciés de Danone (cela remonte à 2001) ont obtenu gain de cause récemment, 12 années plus tard, car le patron avait licencié uniquement pour augmenter ses profits déjà élevés (la rentabilité devait passer de 8% à 12%). Avec la proposition du Front de gauche, le juge pourra intervenir très vite. Et les comptes de l'entreprise seront mis sur la place publique.

L'ARTICLE 7 supprime les ruptures dites « conventionnelles », c'est-à-dire individuelles, qui sont des licenciements déguisés pour 80% des cas, et qui prolifèrent à un rythme scandaleux (plus d'un million depuis 2008, 25 000 par mois).

AUTOUR DE VOUS

**faites connaître la loi anti-licenciement du Front de gauche
INTERPELEZ VOTRE DÉPUTÉ POUR QU'IL LA VOTE**